

Le Canada reconnaît le gouvernement provisoire de l'Iran

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, a annoncé le 16 février que le gouvernement du Canada reconnaissait le gouvernement provisoire de l'Iran. Il s'est en outre dit persuadé que le Canada et l'Iran continueraient de développer de bonnes relations.

Négociations canado-américaines en matière de pêche

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, et le secrétaire d'État américain, M. Cyrus Vance, ont annoncé le 15 février que les gouvernements du Canada et des États-Unis avaient approuvé les recommandations des négociateurs spéciaux MM. Marcel Cadieux et Lloyd N. Cutler concernant la conclusion d'un accord de pêche sur la côte de l'Atlantique et d'un accord visant à soumettre le différend frontalier dans la région du golfe du Maine à une procédure de règlement obligatoire par tierce partie.

Les accords prendront la forme de deux traités distincts mais connexes, l'un sur la pêche et l'autre sur le règlement du différend frontalier par le recours à une tierce partie; les deux traités prendront effet simultanément. MM. Jamieson et Vance ont exprimé leur désir de voir les deux traités ratifiés rapidement.

Le Canada présent aux fêtes de l'indépendance de Sainte-Lucie

Le haut-commissaire du Canada au Royaume-Uni, M. Paul Martin, était le représentant spécial du gouvernement canadien lors des festivités marquant l'indépendance de Sainte-Lucie.

Sainte-Lucie, qui fait partie des États associés des Antilles depuis leur formation en mars 1967, a accédé à l'indépendance le 22 février. Un navire de la marine canadienne, le *HMCS Nipigon*, a mouillé à Sainte-Lucie du 20 au 23 février pour souligner les célébrations.

Comme le veut la coutume, un présent, en l'occurrence une collection de livres et de films canadiens, a été remis au nom du gouvernement du Canada à M. John Compton, premier ministre de Sainte-Lucie.

Modifications proposées à la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants

Le secrétaire d'État, M. John Roberts, a déposé le 8 février à la Chambre des communes un projet de loi modifiant la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants; il espère voir la Loi modifiée entrer en vigueur le 1er août 1979.

La Loi, ainsi mise à jour, répondra mieux à la nouvelle réalité estudiantine: les étudiants d'aujourd'hui, par exemple, s'inscrivent de plus en plus au collège communautaire et au CEGEP plutôt qu'à l'Université. La nouvelle Loi va aussi prévoir une aide financière plus considérable pour tenir compte des frais plus élevés de l'enseignement.

Voici les grandes modifications que propose le projet de loi:

- déterminer pour les prêts un plafond hebdomadaire plutôt qu'un maximum calculé selon l'année civile ou selon l'année scolaire ou universitaire comme c'est le cas à l'heure actuelle;

- porter le plafond des prêts, qui est de \$1 800 par année à l'heure actuelle (soit \$56,25 par semaine pour un cours de 32 semaines), à \$70 par semaine (c'est-à-dire \$2 240 si on fait le calcul selon l'ancienne méthode de l'année universitaire). Il s'agit donc d'une augmentation de 25 p.c. par rapport au plafond actuel établi en 1975;

- modifier la règle d'admissibilité. La durée minimale sera de 12 semaines au lieu de 26 semaines. Certains étudiants s'inscrivent à des cours d'études post-secondaires qui durent moins de 26 semaines et qui, à l'heure actuelle, ne sont par conséquent pas admissibles aux prêts. La nouvelle Loi veut ainsi reconnaître le besoin d'aide d'un grand nombre d'étudiants qui veulent suivre des études post-secondaires dans d'autres établissements que les universités et qui s'inscrivent à des cours que la Loi actuelle ne reconnaît pas comme admissibles;

- ne plus obliger les résidents permanents à attendre 12 mois avant de pouvoir recevoir une aide financière. Les autres programmes de soutien du gouvernement fédéral n'exigent plus cette période d'attente et il en sera dorénavant de même pour le programme canadien de prêts aux étudiants;

- permettre au gouverneur en conseil de faire un règlement selon lequel on pourrait refuser de consentir des prêts et d'accorder une période d'exemption d'intérêt aux étudiants qui auront abusé du programme, par exemple, ceux qui refu-

sent, sans vraiment aucune raison valable, de rembourser leur prêt, ceux qui déclarent faillite relativement à leur prêt ou ceux qui contreviennent à la Loi d'une façon ou d'une autre.

Ces modifications ont fait l'objet de longues discussions avec les autorités provinciales et avec le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada. Les groupements d'étudiants ont aussi fait connaître leur opinion par le biais de leur province ou du gouvernement fédéral.

Aux termes de la Loi, ce sont les provinces qui acceptent ou rejettent les demandes d'aide, et elles appuient leur décision sur le règlement et les critères administratifs établis sous l'empire de la Loi. Les autorités provinciales et le gouvernement fédéral s'entendent tous les ans pour établir ces critères administratifs.

Vaccin contre la fièvre des foins

Un nouveau vaccin a été mis au point pour lutter contre la fièvre des foins causée par l'herbe à poux de l'est du Canada. Cette plante, appelée également fleur de Saint-Jacques, pollue la région du Saint-Laurent de la mi-août aux premières gelées de l'automne.

Les spécialistes ont annoncé la nouvelle de la découverte du vaccin Pollinex-R le 5 février, simultanément à Montréal et Toronto. Ce traitement pourrait soulager environ 250 000 Canadiens dans la région qui s'étend de Windsor (Ontario) à Québec.

Cependant, pour que ce vaccin soit efficace, quatre injections hebdomadaires doivent être administrées entre le 15 mai et le 1er août.

Étant donné qu'il s'agit d'un vaccin, il doit être administré par un médecin.

L'Université McGill a reçu, en février, la visite de sept savants-astronautes de la NASA et de l'Agence européenne de l'espace qui venaient se familiariser avec une expérience sur "le mal de l'espace" dont souffrent les astronautes. Ils devront exécuter cette expérience en 1982 au bord de la navette spatiale, lors de la première mission de Skylab. L'expérience a été mise au point par le Dr Douglas Watt de l'Unité de recherche en médecine aéronautique de cette université.